

DOCUMENTS A AFFICHER ANNEE 2021

PIÈCES À PRÉSENTER LORS D'UNE VISITE

Documents administratifs :

- Récépissé de déclaration délivré par la DSDEN d'origine.
- Procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité pour les établissements recevant du public (ERP).
- Récépissé de déclaration d'ouverture du restaurant (à retirer auprès de la DDETSPP)

Documents concernant le personnel :

- Attestation de vaccinations légales du personnel d'encadrement et de service.
- Brevets et diplômes du directeur et des animateurs.
- Livrets de formation pour les personnels en cours d'obtention de brevets.
- Attestations relatives à la qualification de l'assistant sanitaire.
- Diplômes spécifiques du personnel chargé de l'encadrement des activités physiques et sportives.

Fonctionnement du séjour :

- Registre des présences journalières.
- Renseignements médicaux concernant les enfants.
- Certificats médicaux d'aptitudes aux sports pratiqués, si obligation réglementaire.
- Registre d'infirmerie où sont consignés tous les soins donnés.
- Projets éducatif et pédagogique.
- Attestation d'assurance avec avenants éventuels.

INTERDICTION DE TRANSPORTS D'ENFANTS (arrêté du 22/12/2020)

Les **SAMEDIS 31 juillet et 21 AOUT 2021 de 00h00 à 24h00**
sauf si le transport est effectué à l'intérieur d'un même département

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE

Sapeurs Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Canicule Info Service	0 800 06 66 66
Bulletin météo vigilance	05 67 22 95 00
Centre anti poison et de toxicovigilance	05 61 77 74 47
Enfance mal traitée	119
Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Lot	05 65 53 40 00
Discriminations raciales	114
Préfecture du Lot	05 65 23 10 00
Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Lot –Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	05 67 76 55 26 05 65 23 10 00 (Préfecture)
Numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture	
Agence Régionale de Santé	05 81 62 56 00
Groupement Départemental de Gendarmerie	05 65 23 55 00
Service Départemental d'Incendie et de Secours	05 65 23 05 50
Brigade de Gendarmerie*	
Mairie*	
Hôpital*	
Médecin*	
* à compléter avant affichage	

RISQUE MÉTÉO

Des phénomènes météo doivent amener à des précautions et des organisations particulières :

- vents violents,
- fortes précipitations,
- orages,
- canicules (1/06 au 30/09).

Ils peuvent perturber le fonctionnement de vos centres de vacances et des loisirs et mettre la sécurité des mineurs et des personnels en danger.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sur une échelle de 4 couleurs :

NIVEAU 1
(vert)

Pas de vigilance particulière

NIVEAU 2
(jaune)

ÊTRE ATTENTIF

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.
Se tenir au courant de l'évolution météo.

NIVEAU 3
(orange)

ÊTRE TRES VIGILANT

Phénomènes météo dangereux prévus.
Se tenir informé de l'évolution météo et suivre consignes.

NIVEAU 4

VIGILANCE ABSOLUE

Phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle.
Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

Les niveaux vert et jaune n'entraînent pas d'alerte publique. Cependant, le niveau jaune doit attirer l'attention des personnes pratiquant une activité physique et sportive exposée au risque météorologique ainsi que celles hébergées sous tente.

Un bulletin d'information permet de suivre l'évolution du phénomène et la conduite à adopter sur le site internet de Météo France : www.meteofrance.com

Le **bulletin spécialisé vigilance** pour s'informer sur les phénomènes dangereux en France métropolitaine est accessible au **05 67 22 95 00**.

Cette information est également relayée dans les médias.

Vous resterez attentifs à tous messages relatifs aux risques météo.

Répondeur de Météo-France accessible 24h/24h pour la météo du Lot :

3250 ou 08.99.71.02.46 (appel surtaxé)

Site Internet : www.meteofrance.com